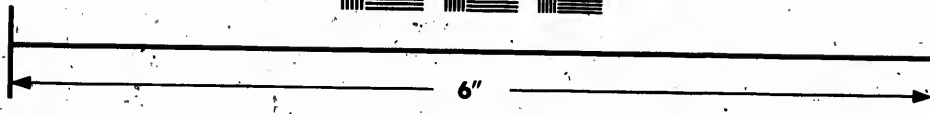
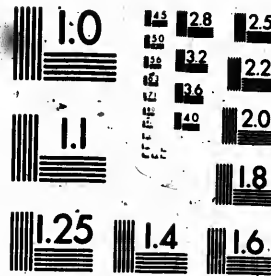


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.
(Monographs)**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

© 1990

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Quelques pages sont coupées.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

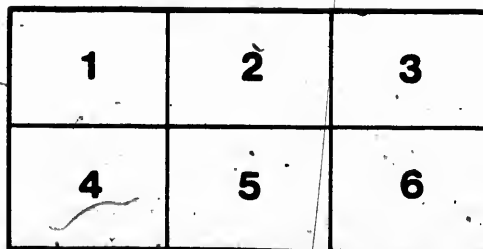
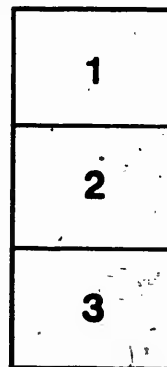
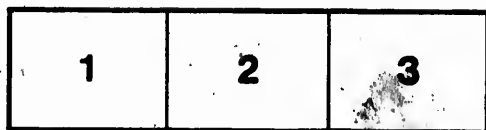
Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MANDEMENT

De Mgr. l'Evêque de Montréal,
ANNONCANT L'OUVERTURE D'UNE

IGNACE BOURET, PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE
DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE, EVÊQUE DE MONTRÉAL, &c. &c. &c.

AUX CURÉ ET FIDÈLES DE LA PAROISSE DE
SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE SEIGNEUR.

Si quelque chose, Nos Très-Chers Frères, peut alléger le terrible fardeau de l'épiscopat que nous portons, et nous consoler au milieu des peines et tribulations qui nous assiègent de toutes parts, c'est, n'en doutez pas, l'ardeur que vous montrez à profiter, pour la sanctification de vos âmes, de tous les secours que vous fournit votre sainte Religion. Nous avons surtout surabondé de joie en voyant l'empressement de toutes les paroisses de ce diocèse à recourir aux retraites et missions, pour se régénérer spirituellement, pater que nous avons la ferme confiance que ces exercices salutaires opéreront en peu d'années une réforme générale, après laquelle nous soupirons de tout notre cœur. Aussi, n'avons nous rien épargné jusqu'ici pour favoriser ces réunions sacrées, formées des Pasteurs et des Fidèles joignant leurs prières et leurs gémissements pour obtenir grâce du Père des miséricordes, comme autrefois les Apôtres renfermés dans le Cénacle avec les premiers disciples du Sauveur se préparant, par une retraite de dix jours, à recevoir les dons du St. Esprit. Elles ont été remplies du St. Esprit ces heureuses paroisses que les retraites ont sanctifiées, et qui ont publié les merveilles du Seigneur par ce changement admirable qui s'y est opéré. Les œuvres saintes et pratiques avec tant d'édification, depuis ces jours de bénédictions, sont des miracles aussi étonnants que ceux que le feu, qui se reposèrent sur tous ceux qui avaient fait la retraite avec la B. Vierge et les Sts. Apôtres, dans le Cénacle.

Mais malgré les travaux immenses de l'homme apostolique qui a parcouru tout ce Diocèse, en l'arroasant de ses sueurs; malgré le zèle infatigable de nos pasteurs, pour seconder ses généreux efforts, il n'a été possible de remplir jusqu'ici que le vœu d'un petit nombre de paroisses. Cet empressement général nous a fait goûter une joie bien pure, en nous faisant connaître combien était abondante la moisson que nous avions à recueillir; mais cette joie a été bien tempérée par la pensée que le nombre des ouvriers était de beaucoup trop petit pour répondre à vos besoins. Ce fut le désir d'obtenir des secours plus abondants, qui nous fit passer en Europe; et ça été pour le succès de ce voyage que vous avez fait tant de prières pour nous. Elles ont été exaucées ces prières ferventes: elles nous ont suivi partout ces prières persévérantes; et ce sont elles qui ont dirigé nos pas dans tous les lieux où la divine Providence nous menait, sans que nous leussions, le secours de nouveaux ouvriers Évangéliques, pour nous aider à travailler au salut de vos âmes. Nous n'avons maintenant le bonheur de vous annoncer que nous avons trouvé de ces hommes dévorés du zèle de la gloire de Dieu, qui ont tout quitté pour nous suivre. La vocation de ces hommes, morts à tous les intérêts humains, est d'être tout entiers à la disposition des évêques pour aller au secours des curés, qui succombent sous le fardeau énorme de la charge pastorale. Leur œuvre est de parcourir les compagnes pour évangéliser les pauvres et faire du bien partout, en donnant les exercices des Retraites et des Missions. Leurs travaux doivent être accompagnés d'abondantes bénédictions, parce que le Vicaire de J.C., Notre Saint Père le Pape, en approuvant leurs saintes règles, formé des vœux pour que ces hommes tout dévoués au ministère de la parole, sous la protection de la B. Vierge conçue sans péché, puissent introduire dans le sein de cette Mère de miséricorde tous ceux que Jésus, souffrant le supplice de la Croix, lui a donnés pour fils. Tels sont les hommes qui nous vous envoyons, sur la demande de votre zélé Pasteur, pour diriger la retraite qui va se faire dans votre paroisse. Ils vont sans doute bénis de vous ces hommes qui viennent au nom du Seigneur pour vous annoncer l'année de grâce et les jours



Osé. 2, 14. **Maintenant nous vous exhortons, N. T. C. F. à bien profiter de ce tems favorable qui vous arrive : C'est le**
 Job. 12. **Seigneur lui-même qui, par notre bouche, vous appelle à la solitude pour parler à votre cœur, c. à. d. pour vous**
 Math. 3, 10. **faire comprendre combien sont ennemis de leurs âmes ceux qui commettent le péché et l'iniquité, combien sont**
 Hébr. 10, 31. **malheureux les chrétiens, qui ne portent aucun bon fruit, parce que déjà la coignée est à la racine de ces arbres**
infructueux, qui vont être coupés et jetés au feu; combien il est horrible de tomber entre les mains d'un Dieu
justement irrité par la multitude et l'énormité de leurs péchés.
 Ces divines leçons, qui depuis longtems ne font plus sur vous que de légères impressions vont, nous l'espé-
 rons, N. T. C. F. réveiller en vous tous les sentimens de la foi. Elles vont vous pénétrer de cette crainte salu-
 taire qui est le commencement de la sagesse. Elles vont vous faire posséder de profonds penchemens et réjandra
 Pa. 110, 10. **des larmes abondantes, qui laveront les souillures de vos âmes. Pour profiter de ces jours de grâces, faites de**
 Math. 3, 2. **dignes fruits de pénitence, car le royaume des cieux s'approche pour vous. Entrez dans les sentimens d'une**
 Marc. 1, 15. **véritable douleur de vos péchés, et pénétrez-vous d'une foi vive en méditant les grandes et importantes vérités**
 Math. 3, 3. **de l'Évangile. Pénitenciam et creditis Evangelio. Confessez sincèrement vos péchés; et jetez-les par la**
 Isaïe. 40, 8. **pénitence. Que le bien d'autrui ne demeure pas dans vos mains; que le salut de l'écurier ne reste plus**
 Eph. 4, 23. **entre vos mains; que le bien ni acquis soit restitué. Enfin jetez les voûs du Seigneur, rangez-vous des**
 Job. 4, 11. **sentiers. Pour cela, faites de sérieuses réflexions sur vous-mêmes: redites pour votre âme: devenez à**
dévenir meilleurs et à vous renouveler dans l'intérieur de vos âmes, en renouant aux mauvaises veilles, aux
représentations dangereuses, aux juremens, aux blasphèmes, aux excès d'impureté, aux mauvais discours,
et autres péchés qui, selon l'Apôtre, excluent du royaume des Cieux: *Non enim in carnis spiritibus vestris*
Rien n'est de vos péchés par l'aumône: car l'aumône de l'ivre de tout péché et de la mort, et elle ne laissera pas l'âme
dans les ténèbres. Unissez vos prières pour demander d'un commun accord que Dieu nous plisse de son esprit
ceux qui vont travailler au salut de vos âmes pendant cette : et qu'il vous donne à tous un cœur docile
pour que vous appreniez à le connaître, l'aimer, le servir et acquiescer par ce moyen la vie éternelle: car c'est là
la fin et l'unique fin de l'homme sur la terre.

A CES CAUSES, le Sr. NOM DE DIEU invoqué, nous avons réglé et réglons ce qui suit :

1° Nous penchons qu'il se fasse dans votre paroisse une heure qui commencera au jour et à l'heure que Mr. le curé jugera bon d'assigner. Pendant les trois jours qui précéderont cette heure sera des prières publiques, pour attirer sur elle les bénédictions du Seigneur. A l'heure qui sera jugée convenable, M. le curé convoquera ses paroissiens au son de la cloche, et exposera le St. Sacrement avec les cérémonies ordinaires, et l'on suivra pour le chant la direction suivante. Le verset le plus convenable sera le port de l'Antienne, l'on entonnera le *Psalmus Miserere* que l'on chantera tout entier, pour demander à Notre Seigneur de vouloir bien pénétrer de tous les sentimens d'une véritable douleur les cœurs de tous les pécheurs. Ce chant de pénitence sera suivi de l'Antienne *sub luna presidium*, pour mettre la protection de la B. Vierge, le refuge assuré de tous les pauvres pécheurs. L'on invoquera ensuite l'Esprit Saint en chantant le *Veni Creator*, afin d'obtenir pour les directeurs et confesseurs de la paroisse des grâces plénières de douceur et d'union, qui puissent toucher les pécheurs les plus durcis. Les versets et réponses propres, qui se chanteront ensuite, seront: *Ostende nobis, Domine; Ergo me; Exiit spiritum tuum* avec les Oraison correspondantes *Dominus cui propitium est, Certe miseratus, et Deus qui carbo fidelium*. Ces oraisons étant terminées, l'on entonnera le *Tantum ergo* avec le verset et l'on sonne du St. Sacrement. Enfin, le maître d'école tiendra bien l'ordonne avec l'ostensoir avec encensement ayant et après le tout pour demander à Notre Seigneur en faveur des retardans la grâce de répéter toutes les injures qu'ils auraient pu lui faire par leurs conceptions négligées et sacrilèges. L'ouverture de cette heure sera annoncée la veille par le son de la cloche pendant une heure après l'Angelus du soir; et le jour même, ainsi pendant une heure avant le premier exercice.

2° A l'heure indiquée, le curé revêtu d'une chappe de la couleur du jour, précédé du clerc et suivi du peuple, ira, en chantant le *Miserere*, recevoir les missionnaires qui viendront rencontrer la procession au lieu qui aura été désigné entre l'Eglise et le presbytère.

3° Mr. le curé s'approchera du supérieur de la mission, et il lui remettra le crucifix qu'il a du porter entre ses mains jusqu'ici. Ce crucifix sera assez grand pour pouvoir être aperçu de loin.

4° Tous les missionnaires étant à genoux, le supérieur recevra la croix des mains du curé, la laissera avec respect, puis s'étant levé, il la présentera aux autres missionnaires qui la laisseront de même.

5° Les missionnaires s'étant levés, le supérieur donnera la bénédiction au peuple (qui se mettra à genoux), en faisant un signe de croix vers les quatre parties du monde.

6° Les chœurs entonneront ensuite les Litanies des Saints et l'on se mettra en marche pour se rendre à l'Eglise. Les missionnaires iront deux à deux devant le Curé à la droite duquel se placera le Supérieur portant la croix élevée.

7° Dès que l'on sera rendu à l'Eglise et que chacun aura pris sa place au chœur, le Curé exposera le St. Sacrement avec l'ostensoir, et entendra le *Veni Creator*, qui se chantera tout entier avec les versets et oraisons propres. Après cela, il couvrira le St. Sacrement d'un voile, et se tournera vers les missionnaires, qui s'étant profondément inclinés sur le degré inférieur de l'autel, lui demanderont sur le ton ferial la bénédiction, que le Curé leur donnera sur le même ton, en la manière exprimée à la fin du présent Mandement.

8° Le Supérieur, après avoir ainsi reçu la bénédiction du Curé, montera en chaire, et annoncera le commencement de la Leçon finie, le Curé donnera le salut du SS. Sacrement, suivant l'usage du diocèse. Après la bénédiction, le Missionnaire, qui n'a été demeuré en chaire, donnera au peuple les avis qu'il jugera nécessaires et lui fera connaître l'ordre et les heures des exercices de la pour le lendemain; enfin tout se terminera par la prière du soir.

9° L'on réglera les exercices pour chaque jour de la et on en instruira les fidèles à qui on expliquera brièvement les raisons et le sens de toutes les cérémonies, qui se feront, pendant ce saint tems. L'on se conformera, pour les divers exercices, qui passeront le tems que durera la aux règles et pratiques usitées chez les missionnaires, autant qu'il sera possible de les accommoder aux circonstances où l'on se trouve ici.

10° En vertu d'un Indult du Souverain Pontife, en date du trente un mil-huit-cent-quarante, nous accordons une Indulgence plénière à tous les fidèles, qui vœqueront au moins j'enchaînés trois jours aux exercices spirituels que nous venons d'indiquer, et qui étant contrits, s'étant confessés et ayant communie, adresseront à Dieu des prières ferventes pour la propagation de la Foi, selon l'intention de Sa Sainteté. Cette indulgence est applicable aux âmes du Purgatoire, par manière de suffrage.

11° La se terminera par la bénédiction solennelle et la plantation d'une croix, suivie du chant du *Te Deum* pendant lequel on sonnera la cloche.

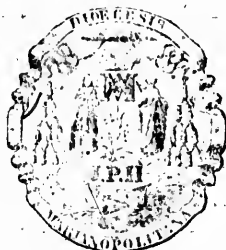
12° Afin d'obtenir la persévérance à tous ceux qui auront eu le bonheur de faire la il y aura pendant neuf jours, ou si cela est jugé plus convenable, pendant neuf Dimanches consécutifs, une procession à la croix plantée pour la clôture de la L'on s'y rendra en chantant le *Vexilla Regis*; et l'on récitera au pied de la dite croix des actes de remerciemens et des prières pour demander la persévérance. L'on retournera à l'Eglise en chantant le *Stabat Mater*; et chacun étant à sa place, le curé rappellera à ses paroissiens quelques-uns des avis qui leur ont été donnés pendant la lesquels il croira devoir inculquer davantage dans leurs cœurs; et tout se terminera par la bénédiction du St. Sacrement avec le Ciboire. Dans les Eglises où le Chemin de la Croix est établi, l'on pourra le faire au lieu d'aller à la Croix de la lorsque la rigueur du tems ou quelques autres raisons ne permettront pas de s'y rendre.

18°. A commencer du jour où le présent Mandement sera publié jusqu'à celui de la clôture de la qui doit se faire dans cette paroisse, tous les Prêtres, qui célébreront le S. Sacrifice de la Messe dans cette église, diront en se confiant aux rubriques, l'Oraison *pro remissione peccatorum*, à lacerde en suit sicutin cel. *propetitione lacry marum* seulement les jours qui seront choisis pendant la pour l'abolition générale. Nous invitons tous les habitants de cette paroisse à joindre leurs prières à celles de leurs pasteurs; et à dir chaque jour, dans toutes les familles, cinq *Pater* et cinq *Ave*, pour demander le pardon des péchés commi contre la divine Majesté et grâce de les laver tous dans les larmes d'une sincère pénitence.

Enfin nous ne saurions mieux terminer ce Mandement qu'en empruntant les paroles du grand Apôtre et en vous disant avec toute la tendresse que nous vous portons: *tant, en meiers le s. mures. N. T. C. F., le cooperateurs de Dieu dans l'ouvrage de votre sanctification, neus vous exho tons de ne plus recevoir en vain la grâe de Dieu, qui vous est offerte dans, cette qui va se faire pour la fois dans votre paroisse. Car si dit lui-même, le Dieu des miséricordes, je reus et excois en temps favorable et je reu. ni oids au j. ar du salut. Vous méritant le tems favorable, qui méritent le jour du salut. Ecce non temus acceptiles: ecce nunc des saluti.* Puisse nous ay prendre l'heureuse nouvelle que vous avez tout profité de ces grâces abondantes que le Seigneur vous offre en ce moment. Car neus n'avons pas de plus grand joie que d'apprendre que nos enfants marchent dans la vérité et la sainteté.

SERA notre présent MANDEMENT lu au prône de la Messe paroissiale de le premier Dimanche ou jour de Fête après sa réception.

DONNÉ à Montréal, le mil-huit-cent quarante- , sous notre seing, le seau du Docteur et le contresig de notre secrétaire.



✠ L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

I. N. B.—*Modus prelati et diandi benedictorem ante primam Concionem Missionis.*

Ubi ad Ecclesiam veniunt est, fiet expositio sanctissimi Sacramenti, et cantabitur: *Veni Creator, cum versiculo et oratione propriis.* Demde Parochus stans in medio altaris ad missionarios se vertit, qui, profunda ad infimum altaris gradum inclinat, benedicti mem petunt omnes simul dicentes tono festo: *Jube, Domne, benedice.* Parochus enlemé toug respondet: *Domnus sit in corde vestro et in labijs vestris, ut digni et competenter annuntietis Evangelium suum, idque pro tota Missionis saltem.*

II. N. B.—*Rubricæ circa modum orationis prescriptis per l'Evêque, extrait du Manuel des Cérémonies Romaines, 4 Tom. Prem. partie, Art. V. Par. XXII.*

Lors qu'aux Messes des fêtes simples et des fêtes on ajoute par dévotion quelques oraisons qui ne sont pas marquées dans le Missel pour ce jour-là, on ne les doit dire qu'après les oraisons communes qui sont prescrites pour le second et le troisième lieu. On observe la même chose pour un sujet important au bien public; l'Evêq. ne ordonne de dire cela qu'un jour pendant quelque temps l'oraison *Deus in excelsis*, ou autre convenable; car on en la dit au jour de la troisième, si le choix de celle-ci est laissé par la volonté de la paroisse, ou bien on la doit ajouter comme une nouvelle mémoire, en telle sorte qu'on n'enette aucune des oraisons prescrites par le Missel. Quand elle devient ainsi la quatrième aux simples, aux fêtes et aux Messes votives, il n'est pas nécessaire d'en ajouter une cinquième, quoiqu'on puisse le faire. On omet la susdite oraison aux fêtes de la première classe; on l'omet aussi aux Messes solennelles des fêtes de la seconde. On la dit la veille de Noël, mais non pas la veille de la Pentecôte, ni le dimanche des Rameaux.

III. N. B.—*Extrait du Règlement des Missionnaires Ollats de la Très-Sainte et Immaculée Vierge Marie, approuvé par Monseigneur l'Evêque de Montréal pour les Missions et Retraites de son Diocèse.*

Article 16.—Les missions ne dureront jamais moins de trois semaines à la différence des retraites qui pourront ne durer que trois ou huit jours, mais jamais plus de quinze.

17.—Les missions pourront être prolongées, selon le besoin, jusqu'à un mois et plus; mais on ne dépassera jamais six semaines.

18.—On vivra pendant le temps des missions, conformément au règlement fait pour les missions. Pour ce qui est de l'ordre et des exercices de la mission, on se conformera en tout à ce qui se fait d'usage et qui est prescrit par le Cérémonial de la Congrégation.

19.—On retournera dans les paroisses où l'on a fait une mission quatre ou cinq mois après, pour y donner quelques jours de retraite; cette retraite devra durer moins que la mission et on y emploiera un moindre nombre de missionnaires. On fixera par ce moyen les fruits qui ont été produits par la mission.

21.—Cet usage de retourner dans les lieux où on a donné une mission, qui n'a été reçu ni utile et qui a produit de si grands fruits pour le bien des âmes, demeurera toujours en vigueur dans l'Institut.

36.—Pendant les missions et les retraites, les missionnaires seront logés, s'il est possible, dans la même maison; du moins ils mangeront ensemble.

37.—Leur table sera toujours frugale et quand ils seront chargés de leur nourriture, ils n'auront d'autre viande que de boucherie; ils ne pourront pas qu'il paraisse sur leur table du gibier, de la volaille, du poisson trop cher, des sucreries, des confitures fines ou autres mets délicats qui ne conviennent pas à des hommes apostoliques qui doivent se contenter des mets ordinaires qui se trouvent dans le pays.

38.—L'ordinaire ne devra être que de deux plats, de la soupe, du laitage et du dessert. Quand il sera libre de le fixer, suivant ses usages, alors on mettra un plat de plus une fois par semaine; mais lorsqu'on ne sera pas chargé de son ordinaire, on usera de condescendance pour la charité des hôtes soit pour la qualité soit pour la quantité des mets; tâchant néanmoins de le rapprocher, le plus qu'on le pourra, de l'esprit de notre règle, qui prescrit une raisonnable frugalité, qu'elle voudrait étendre jusqu'à la mortification.

39.—On suivra la même méthode pour la nourriture, pendant les retraites et autres visites que l'on se en usage de faire dans les lieux où l'on a donné la mission.



